



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données  
Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

Monsieur  
Thomas Meier  
Service du personnel et d'organisation  
Rue Joseph-Piller 13  
1700 Fribourg  
*Courriel*

**Autorité cantonale de la transparence et  
de la protection des données ATPrD**  
**Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und  
Datenschutz ÖDSB**

**La Commission**

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08, F +41 26 305 59 72  
www.fr.ch/atprd

—  
Réf: LS/coc 2017-PrD-57 et 2017-Trans-14  
Courriel: secretariatatprd@fr.ch

*Fribourg, le 1<sup>er</sup> mai 2017*

## **Projet d'ordonnance Perséval**

Monsieur,

Nous nous référons au courrier du 22 février 2017 de Monsieur Georges Godel, Conseiller d'Etat, Directeur de la Direction des finances, concernant l'objet cité en référence et le remercions de nous avoir consultés à ce sujet.

La Commission en a traité lors de sa séance du 28 mars 2017. Elle ne se prononce que sur les aspects relatifs à la protection des données et à la transparence (art. 30a al. 1 let. b de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données, LPrD ; art. 40 let. c de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents, LInf).

### **I. Sous l'angle de la protection des données**

La Commission demande *d'ajouter à l'article 13* :

- > *al. 1* : « ... des données auprès de l'**autorité d'engagement**, sauf pour les autorités indépendantes qui, elles, conservent les documents ».
- > *al. 3* : «Les documents d'évaluation sont détruits 5 ans après leur établissement à moins qu'ils ne soient encore pertinents dans le cadre d'une procédure administrative en cours».

### **II. Sous l'angle de la transparence**

La Commission n'a pas de remarque particulière à vous transmettre.

Tout en vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Laurent Schneuwly  
Président